



Pour les AESH, chaque rentrée puis chaque année scolaire s'avèrent de plus en plus difficiles. Les AESH voient leurs conditions de vie et de travail se dégrader de façon alarmante. Et toujours pas de reconnaissance concrète de leur valeur professionnelle : pas de création d'un corps de métier statutaire, des salaires sous le seuil de pauvreté. Cette pauvreté est source d'angoisse, les AESH la portent au quotidien. Et toujours ce mépris ambiant, vis-à-vis de ces personnels essentiels. A cela s'ajoutent : la gestion de la pénurie de personnels qui engendre une charge de travail démultipliée pour les collègues en poste, les effets secondaires des PIAL, avec en plus, des dysfonctionnements de leurs services de gestion.

Accusés de mal faire, les pressions, le stress, le mal être, les situations de violence au travail, de harcèlement, de plus en plus et à tous les niveaux, ont des effets néfastes sur la santé et la sécurité au travail des AESH.

Il s'agit donc et ce d'urgence, pour notre employeur, d'évaluer les risques psycho-sociaux encourus par les AESH. Et de prendre des mesures concrètes afin d'améliorer leur qualité de vie au travail.

Il est grand temps de prendre de vraies décisions, afin que les AESH soient respectés et puissent vivre dignement du métier qu'ils exercent au sein de l'Education nationale depuis pas moins de 17 ans à présent.

Sans nous, les AESH, l'école inclusive n'existe pas.

AESH/AED : déclaration liminaire à la CCP du 14 octobre

lundi 17 octobre 2022, par [CGT educ'action](#)

Pour les AESH, chaque rentrée puis chaque année scolaire s'avèrent de plus en plus difficiles. En cette rentrée, Les AESH voient leurs conditions de vie et de travail se dégrader de façon alarmante. Et toujours pas de reconnaissance concrète de leur valeur professionnelle : pas de création d'un corps de métier statutaire, des salaires sous le seuil de pauvreté. Cette pauvreté est source d'angoisse, les AESH la portent au quotidien. Et toujours ce mépris ambiant, vis-à-vis de ces personnels essentiels. A cela s'ajoutent : la gestion de la pénurie de personnels qui engendre une charge de travail démultipliée pour les collègues en poste, les effets secondaires des PIAL, avec en plus, des dysfonctionnements de leurs services de gestion.

Au travail, le climat anxiogène, les pressions, le stress, le mal être, les situations de violence au travail, de harcèlement, de plus en plus et à tous les niveaux, ont des effets néfastes sur la santé et la sécurité au travail des AESH.

Il s'agira donc et ce d'urgence, pour notre employeur, d'évaluer les risques psycho-sociaux encourus par les AESH. Et de prendre des mesures concrètes afin d'améliorer leur qualité de vie au travail.

Il est grand temps de prendre de vraies décisions, afin que les AESH soient respectés et puissent vivre dignement du métier qu'ils exercent au sein de l'Education nationale depuis pas moins de 17 ans à présent.

Sans nous, les AESH, l'école inclusive n'existe pas.

Cette CCP se tient dans un contexte particulier pour les AED. Acculée par des années de lutte des assistant-e-s d'éducation, l'administration multiplie les annonces trompeuses pour notre corps.

La loi contre le harcèlement scolaire du 2 mars dernier a ouvert le principe du CDI pour les AED au bout de 6 ans de service. Le ministère et le rectorat n'ont rien fait pour informer les collègues de leurs droits et il a fallu attendre le 11 août pour que paraisse le décret d'application. Le flou entretenu jusque tard dans l'été a concrètement empêché beaucoup de collègues arrivant au bout de leurs 6 ans de service de postuler sur ces nouveaux CDI et de nouveaux AED ont été recruté-e-s en CDD à la place. Ce droit au CDI reste au bon vouloir des chef-fes d'établissement malgré une période d'essai de 6 ans ! Cerise sur le gâteau, même en CDI il n'y a toujours aucune évolution de salaire prévue pour les AED. C'est aujourd'hui la responsabilité du rectorat de garantir l'accès au

CDI à ces assistant-e-s d'éducation qui n'ont plus à prouver leur attachement au métier après ces années de précarité. Rappelons que cet empêchement des CDI se fait au détriment du bon fonctionnement des services, forçant au départ des assistant-e-s d'éducation formée-s et connaissant bien les établissements et les élèves.

Mais le plus grand scandale de cette rentrée, qui fait monter la colère et l'incompréhension dans les équipes de vie scolaire, concerne les primes en REP et REP +. Le Conseil d'Etat a condamné le gouvernement à nous verser ces primes sous 6 mois dans un arrêt du 12 avril dernier. Alors que la date butoir du 12 octobre est dépassée, aucun décret, aucune circulaire ne sont parus pour le versement de ces primes et les organisations syndicales n'ont reçu aucune nouvelle à ce sujet. Là encore, comme sur les CDI, l'administration se paye de mots et ne met rien en place réellement pour améliorer les conditions de vie et de travail des AED. Nous ne sommes plus dupes !

Sur tous ces sujets, les AESH et les AED sont mobilisé-es pour exiger des comptes et la reconnaissance concrète, sonnante et trébuchante de notre place dans l'éducation nationale. Nous sommes ici aujourd'hui les représentants de ces personnels. Les services académiques du rectorat ont, tout comme notre ministère, une responsabilité quant à la reconnaissance concrète de notre valeur professionnelle, de notre investissement, de notre qualité de vie, de notre santé et de notre sécurité au travail. Nous demandons des améliorations concrètes d'urgence.

Lire et télécharger la déclaration ici :

